



Réf. Farde e-Assemblées : 2331800

N° OJ : 151

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2020

Objet : Convention entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles Capitale.- Subvention en faveur d'actions menées en matière de décrochage scolaire pour l'année 2020 de 504.658,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant l'intérêt de poursuivre les actions de prévention du décrochage telles que menées dans le cadre des plans de prévention conclus notamment avec la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant au niveau de la Ville les projets Nota Bene et de médiation scolaire pilotés par Bravo;

Vu le transfert de subside, au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, du PBPP (Plan Bruxelles Prévention & Sécurité) au profit de Perspective.Brussels et vu les nouvelles missions de cet organisme en terme de lutte contre le décrochage scolaire;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 décembre 2019 en faveur d'actions de lutte contre le décrochage scolaire pour l'année 2020 et accordant une subvention de 504.658 € à la Ville en 2020;

Vu la loi du 16 mai 2003 relative aux modalités fixant les dispositions générales applicables au contrôle des subventions;

Vu l'article budgétaire en recette - 30042/46508 et en dépense – 30042/33202;

Sur proposition du Collège des bourgmestre et échevins,

Arrête :

Article 1 :

Approuver la convention 2020 entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale relative à l'octroi d'une subvention en faveur d'actions de lutte contre le décrochage scolaire pour l'année 2020.

Article 2 :

Approuver l'avenant à la convention 2020 entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale relative à l'octroi d'une subvention en faveur d'actions de lutte contre le décrochage scolaire pour l'année 2020.

Article 3 :

Actualiser les montants des articles budgétaires concernant ce subside dès les prochaines modifications budgétaires (en recette - 30042/46508 et en dépense – 30042/33202).

Annexes :

[Convention entre la Ville et la Région de Bruxelles-Capitale FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Avenant à la convention entre la Ville et la Région de Bruxelles-Capitale FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

